

Mandat

1. Pour une grève pour la rémunération des stages le jeudi 28 mars 2019 et le mardi 02 avril 2019

Mandats

- ✓ Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;
 - ✓ Considérant qu'aucune rémunération des stages n'est prévue dans le budget du gouvernement et que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande encore aux stagiaires de patienter avant d'obtenir leur dû tout en réitérant son intention de compenser seulement certains stages;
 - ✓ Considérant la volatilité d'une compensation financière comme en témoignent les enveloppes budgétaires insuffisantes pour compenser l'ensemble des doctorant.e.s actuellement inscrit.e.s en psychologie et les coupures récentes à l'aide financière aux études qui visent à exclure les handicaps émergents ou invisibles;
 - ✓ Considérant qu'une compensation financière perpétue le refus de reconnaître le travail accompli par les stagiaires et leur légitimité à se saisir des droits et protections prévus à la Loi sur les normes du travail qui concernent notamment les situations de harcèlement, la retraite, les congés parentaux, les congédiements illégaux, etc.;
 - ✓ Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lequel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises;
 - ✓ Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;
 - ✓ Considérant que l'AGECVM revendique la rémunération de tous les stages afin de ne pas perpétuer une hiérarchie entre les stages selon les disciplines et les niveaux d'études;
 - ✓ Considérant que plus de 35 000 étudiant.e.s ont été en grève durant la semaine du 18 au 22 mars 2019, et que le 21 mars 2019 plus de 40 000 étudiant.e.s et stagiaires étaient en grève;
 - ✓ Considérant que le 2 avril est la Journée mondiale du travail invisible;
- ❖ **Que l'AGECVM soit en grève le jeudi 28 mars et le mardi 2 avril 2019**

adopté

- pour exiger la rémunération de tous les stages et la suppression de l'exclusion des stagiaires de la Loi sur les normes du travail;
- ❖ **4Que, lors de ces journées de grève, aucun stage, cours, évaluation, travail, examen ou rencontre de stage n'aient lieu;**
 - ❖ **Que l'AGECVM exige la rémunération de toutes les heures de stage complétées à la session hiver 2019;**
 - ❖ **Que l'AGECVM participe aux rencontres hebdomadaires de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages et qu'elle invite tou.te.s ses membres à y participer notamment celle qui est prévue mercredi le 27 mars à l'UQAM à 18h;**
 - ❖ **Que l'AGECVM communique avec les différents départements, particulièrement celui de d'éducation à l'enfance, éducation spécialisée, gestion et intervention en loisir, soins infirmiers et travail social afin de les prévenir de la grève à venir et de l'interruption complète du travail accompli en cours et en stage;**
 - ❖ **Qu'un comité de stagiaires soit formé pour organiser collectivement la résistance et la réponse aux mesures de répression et aux menaces provenant de l'administration et des superviseur.e.s de stage;**
 - ❖ **Qu'une liste d'inscription pour accéder aux locaux soit à la disposition des membres à la permanence de l'AGECVM jusqu'à ce soir, 21h00**
 - ❖ **Que l'AGECVM mandate un comité de négociation en vue de négocier une entente, incluant le4s modalités d'ouverture de tous les locaux, avec l'Administration du CVM sur les journées de grève, comité composé d'Olivier Boucher, Responsable à la mobilisation, et Annie Legault, secrétaire permanente à l'AGECVM**
 - ❖ **Que le CVM soit ouvert pour les activités de la semaine de la citoyenneté le mardi 02 avril;**